

27 juin 2006

06.363

Question Marianne Guillaume-Gentil-Henry**RPT – Enseignement spécialisé – quelles consultations?**

La mise en œuvre de la RPT dans le canton de Neuchâtel soulève beaucoup d'interrogations.

Un groupe de travail interdépartements, la COMO-RPT (Commission de mise en œuvre de la RPT) réfléchit sur divers scénarios possibles.

Nous désirons interpeller le Conseil d'Etat sur différents points:

- Concernant l'enseignement spécialisé, le DECS a mandaté un rapport pour la fin de l'année 2006. Mais pourquoi ne pas aussi consulter déjà maintenant les différents partenaires tels que INSIEME-NE et FORUM HANDICAP NE ainsi que d'autres associations pour l'élaboration des différents avis des usagers?
- Il semblerait que des consultations seront effectuées seulement en 2007 alors que le rapport sera déjà finalisé. Ce fonctionnement nous étonne, il y a un risque important qu'une étatisation des prestations de l'enseignement spécialisé au sein du DECS, retire aux familles du pouvoir sur l'organisation des prestations offertes à leurs enfants en situation de handicap. La collaboration directe des parents avec les institutions et les enseignants spécialisés ne doit pas être oubliée. Quelles sont les possibilités de faire entendre leurs voix?
- Dans le 2^e groupe de travail de la COMO RPT, il n'y a, à ce jour, pas de représentant des fondations offrant des prestations socio-éducatives aux mineurs, seuls les représentants des fondations pour adultes sont invités à faire leurs doléances. A quand une participation de tous les partenaires concernés?
- Quelle est la participation:
 - des institutions qui fournissent aujourd'hui les prestations d'enseignement spécialisé (institutions scolaires, socio-éducatives) qui dépendent encore du DSAS;
 - des professionnels qui travaillent dans ces structures;
 - des parents, dans les différentes réflexions?

Nous demandons avec insistance une démarche participative de tous ces partenaires dans les travaux concernant l'étatisation de l'enseignement spécialisé. En ne remettant nullement en cause la nouvelle répartition des tâches, nous souhaitons vivement que les partenaires actuels puissent être aussi "acteurs" de cette réforme.

Cosignataires: François Cuche et G. Ory.